



« Accélérer les actions en vue de l'atteinte d'un Pacifique bleu résilient »

Du 7 au 9 septembre, plateformes virtuelle
De 12 h à 17 h, heure du Samoa

Point 7.2 de l'ordre du jour : Assurer le financement de l'action climatique pour renforcer la résilience face aux changements climatiques dans la région du Pacifique

Objet du document

1. Informer les Membres de l'état actuel du paysage du financement de l'action climatique dans le Pacifique.
2. Cerner les difficultés et les potentialités pour les pays du Pacifique en ce qui concerne l'accès au financement pour satisfaire aux priorités dans la lutte contre les changements climatiques.
3. Décrire le rôle du PROE, en tant qu'organisme de mise en œuvre régional, pour aider les pays à accéder au financement.
4. Informer la Conférence du PROE d'une proposition d'aide préparatoire à la préparation multipays afin d'aider les organismes d'accès direct dans la région via le PROE, et solliciter son appui à cette fin.

Contexte

A. Assurer le financement de l'action climatique pour renforcer la résilience face aux changements climatiques dans la région du Pacifique

5. Le rapport 2017, *Financement de l'action climatique dans le Pacifique : Une vue d'ensemble des flux en direction des petits États insulaires en développement dans la région*, faisait remarquer qu'entre 2010 et 2014, les financements mis à la disposition des pays du Pacifique insulaire, ciblant principalement la lutte contre les changements climatiques, s'élevaient à un total de 748 millions d'USD (y compris les contributions pour les activités régionales). De cette somme, 72 % provenait de canaux bilatéraux.
6. Avec la mise en place du Fonds vert pour le climat (FVC) en 2015, les pays ont revu leur approche de l'accès au financement afin de satisfaire leurs ambitions concernant les contributions déterminées au niveau national pour privilégier des itinéraires à basse émission de gaz à effets de serre et de résilience face aux changements climatiques. Depuis la mise en place du FVC, près de 603 millions d'USD ont été approuvés pour des subventions dans le Pacifique de la part des mécanismes de financement : FVC : 362 millions d'USD ; Fonds pour l'environnement mondial (FEM) : 219 millions d'USD ; Fonds d'adaptation (FA) : 21 millions d'USD.
7. Parmi eux, les projets régionaux ou multinationaux dominent, avec une valeur combinée de 154,9 millions d'USD pour les projets approuvés à partir de 2014-2015. Le Samoa (68 millions d'USD), les Fidji (50 millions d'USD), Kiribati (47,5 millions d'USD) et les îles Marshall (44,6 millions d'USD) sont les premiers bénéficiaires de financement pour leurs projets nationaux (cf. Illustration 1.1).

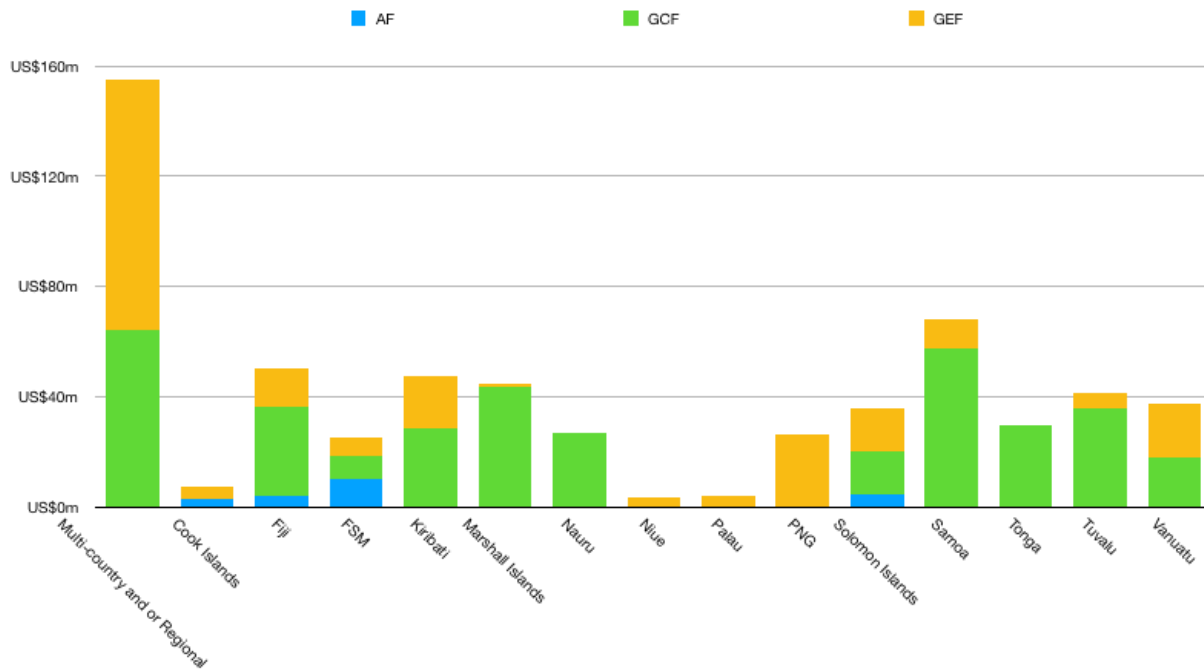


Illustration 1-1. Subventions décernées à chaque pays par chaque Fonds depuis 2014-2015

8. Le Fonds pour l'environnement mondial reste le plus grand bailleur de fonds pour l'action climatique dans le Pacifique du point de vue du volume de financement global. Cependant, le Fonds vert pour le climat s'impose de plus en plus en tant que source de financement dominante : on s'attend à une hausse du nombre de projets approuvés au cours des une à trois prochaines années, ce qui fait que le FVC dépassera le FEM pour devenir la plus importante source de financement pour les subventions dans la région (cofinancement excepté).
9. Tandis que le Fonds vert pour le climat a contribué à des projets dans le Pacifique à hauteur de 362 millions d'USD, l'accès reste faible : seuls 14 projets ont été approuvés et sont mis en œuvre depuis 2015. Il y a à présent une action concertée de la part du Fonds vert pour le climat en vue d'une hausse du niveau de financement dans les petits États insulaires en développement du Pacifique.
10. À ce jour, l'accès au Fonds d'adaptation a été faible pour les pays du Pacifique : seuls 26 millions d'USD ont été octroyés aux pays du Pacifique pour des projets de gestion du littoral, de développement urbain et multisectoriels. Parmi ceux-ci, cinq projets sont actuellement (mars 2021) en cours de mise en œuvre aux États fédérés de Micronésie, aux Fidji, aux îles Cook et aux Îles Salomon.
11. L'analyse fait ressortir diverses lacunes dans l'accès des pays au financement de l'action climatique, et donne la possibilité à la région du Pacifique d'améliorer son accès aux financements pour satisfaire leurs besoins en matière d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques.
12. **Potentialités pour l'accès au financement de l'action climatique** Les nouvelles potentialités stratégiques pour l'accès des pays Membres au financement de l'action climatique afin d'atteindre leurs objectifs en matière de lutte contre les changements climatiques incluent : a) l'accès à la gamme complète de ressources disponibles, en portant une attention particulière à la capitalisation du financement disponible aux pays par l'intermédiaire du Fonds d'adaptation, qui fait bénéficier chaque pays d'un montant allant jusqu'à 20 millions d'USD pour des projets au niveau national. D'autres modalités de

financement sont également disponibles pour les projets nationaux et régionaux ; b) extension de projets au-delà du pilote ou du site ciblé ; c) combiner des financements provenant de plusieurs bailleurs pour atteindre des objectifs à plus grande échelle et porteurs de changements plus profonds ; d) utilisation d'organismes d'accès direct pour collaborer avec d'autres pays pour accéder au financement.

13. **Difficultés dans l'accès à la finance** Même si plusieurs potentialités se font jour grâce aux interactions avec les organismes de financement, l'accès au financement présente aussi plusieurs difficultés pour les petits États insulaires en développement, qui doivent être atténuées avant de pouvoir obtenir un meilleur accès au financement. Ces difficultés peuvent être propres à un fonds, ou concerner l'ensemble du spectre du financement de l'action climatique. Citons notamment :

- a. La faible connaissance ou compréhension des priorités du bailleur et des critères d'investissement, ce qui fait que certains concepts de projet envoyés aux organismes accrédités ne répondent pas aux exigences pour le financement.
- b. Faible capacité à absorber les sommes croissantes d'aide au développement.
- c. Approches programmatiques et régionales considérées comme peu attrayantes car on suppose qu'elles détournent l'attention des priorités nationales.
- d. Intérêt porté par les bailleurs à la participation du secteur privé et au besoin de mobiliser des capitaux privés, ce qui pose problème à la région du Pacifique où l'assiette du secteur privé est très petite.
- e. Absence d'une articulation et d'une cartographie claires des principales priorités.
- f. Faibles capacités.
- g. Frais de fonctionnement et de transaction élevés.

14. L'Annexe 1 donne une vue d'ensemble de l'approche stratégique du PROE pour 1) cerner les potentialités et collaborer avec les pays Membres pour les capitaliser ; 2) mener des actions visant à lever les difficultés et les obstacles à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets de financement de l'action climatique.

B. Rôle et fonction de l'organisme accrédité

15. Les **organismes accrédités** sont les institutions nationales, régionales et multilatérales accréditées par les bailleurs de fonds pour recevoir les transferts financiers directs du Fonds¹ afin d'exécuter les projets et les programmes. Les organismes accrédités collaborent avec les organismes de financement pour mettre en œuvre les projets. Guidés par les cadres d'investissement des organismes de financement et par les priorités des autorités des pays en développement, les organismes accrédités convertissent les concepts en action. Ils collaborent avec les pays pour trouver des idées de projet et soumettre des propositions de financement pouvant être approuvées par les Conseils des organismes de financement. Le PROE est un organisme de mise en œuvre du Fonds vert pour le climat et du Fonds d'adaptation, et un organisme d'exécution du Fonds pour l'environnement mondial.

¹ Un « Fonds » est un bailleur de fonds ou un organisme de financement pour lequel le PROE est un organisme accrédité (ex. : Fonds vert pour le climat, Fonds d'adaptation).

16. **Une plus grande compréhension des mandats** et de la manière d'intégrer les concepts des projets dans ces mandats permettra d'atteindre une plus grande efficacité et efficacité dans l'élaboration du projet. Vu son expérience avec le FA, le FVC et le FEM, le PROE est bien positionné pour guider stratégiquement les pays afin d'optimiser les potentialités pour le financement de l'action climatique dans la définition des priorités en fonction des politiques et stratégies nationales en matière de lutte contre les changements climatiques, et de cibler et hiérarchiser les concepts de projets en fonction des mandats et des critères d'investissements des différents bailleurs.
17. **Aide aux pays Membres** Le PROE bénéficie d'une position unique lui permettant d'aider les pays Membres avec des rôles clairement définis pour les trois mécanismes de financement (organisme de mise en œuvre régionale et organisme accrédité pour le FVC et le FA, organisme d'exécution pour le FEM). L'accréditation pour les principaux bailleurs peut être capitalisée pour assurer l'intégration et les synergies entre les différents programmes et projets, élaborer des programmes et projets à plus grande échelle pour chaque fonds et entre les fonds, et collaborer avec les pays pour élaborer des feuilles de route ou des programmes nationaux pouvant cibler plusieurs bailleurs, plutôt que de se limiter à un seul fonds.
18. Récemment le Fonds vert pour le climat a fortement contribué à un projet de préparation du PROE impliquant plusieurs pays, qui vise à renforcer les capacités du PROE, dans la région et dans les différents organismes d'accès direct afin de favoriser l'élaboration de dossiers de projets nationaux et de progresser vers l'approbation du financement. Le projet de préparation proposé aidera les pays Membres en :
- aidant les cinq organismes d'accès direct de la région à renforcer leurs systèmes de garanties sociales et environnementales grâce à un examen et à une mise à niveau des mécanismes de règlement des plaintes dans le cadre des systèmes de gestion sociale et environnementale de ces organismes ;
 - menant une étude approfondie du secteur privé aux niveaux national et régional pour dresser une base de connaissances permettant d'aider les organismes d'accès direct, les pays et les organismes internationaux accrédités dans l'élaboration de propositions de financement de l'action climatique, en montant les dossiers justifiant pourquoi et comment le secteur privé peut ou ne peut pas intervenir dans tel ou tel secteur ;
 - établissant un fonds d'assistance technique pour i) consolider les compétences techniques et sectorielles pour la conception et la planification de projets ; ii) réaliser des études de préféabilité pour les concepts de projets ;
 - renforçant la capacité interne du PROE pour mieux appuyer les pays dans l'accomplissement de leurs priorités en matière de financement de l'action climatique.
19. Le financement de la proposition utilisera le financement de la préparation 2021 encore non engagé (à partir de l'allocation nationale annuelle d'1 million d'USD) et nécessitera l'appui des pays Membres qui auront des fonds de préparation 2021 non engagés après juin 2021. Les pays Membres qui sont en faveur de la proposition et qui acceptent de transférer l'allocation de préparation nationale 2021 encore non engagée pour appuyer la proposition multipays du PROE devront fournir une lettre de non-objection.
20. Les pays Membres devront approuver la proposition de préparation multipays du PROE et s'engager à fournir une lettre de non-objection au Fonds vert pour le climat à l'appui de la proposition.

Recommandations

21. La Conférence est invitée à :

- 1) **prendre acte** du document de travail intitulé « *Assurer le financement de l'action climatique pour renforcer la résilience face aux changements climatiques dans la région du Pacifique* » (DT 7.2/Att. 2) ;
- 2) **prendre acte** des lacunes et des potentialités dans l'accès au financement de l'action climatique, notamment des potentialités qui s'offrent dans le cadre du Fonds d'adaptation, et **exhorter** les Membres à collaborer avec le PROE afin de mieux articuler leurs priorités en matière de lutte contre les changements climatiques pour les projets et programmes potentiels ;
- 3) **approuver** l'approche du PROE consistant à capitaliser les potentialités dans le paysage du financement de l'action climatique dans le Pacifique ;
- 4) **approuver** la proposition de préparation multipays faite par le PROE et encourager les Membres à la soutenir en allouant leurs fonds de préparation nationaux 2021 non engagés. Le PROE aimerait également remercier les pays qui se sont engagés à appuyer la proposition de préparation du PROE, et a hâte de recevoir leurs lettres de non-objection ;
- 5) il **encourage** les Membres à optimiser les programmes d'aide à la préparation disponibles pour le financement de l'action climatique afin d'appuyer les organismes d'accès direct nationaux et régionaux.

18 juin 2021